



# FORUM SUR LA REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'YERRES D'EPINAY-SOUS-SENART

**Samedi 23 octobre 2021**

**Lieu** : Hôtel de ville d'Épinay-sous-Senart

**Horaires** : de 9h30 à 12h30

**Rédacteur** : Héloïse RAMBAUD - animatrice du SAGE de l'Yerres

## OBJET DE L'ÉVÉNEMENT

Le forum d'Épinay-sous-Senart portait sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres. Il s'agissait d'une séance participative permettant de partager et d'échanger auprès du grand public sur trois thématiques autour de la révision du SAGE :

- Travailler avec la nature ;
- Développer la démarche participative ;
- Mettre en évidence des opérations exemplaires en lien avec le principe 3 de la stratégie du SAGE « la mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil ».

La séance a commencé à 9h30.

## ELUS ET ASSOCIATIONS PRESENTS

- Monsieur Emmanuel GAUVRY, Adjoint au Maire d'Épinay-sous-Sénart en charge de la transition écologique ;
- Monsieur Thierry FAURE, responsable de l'association Kayak Epinay Club et membre de la CLE du SAGE de l'Yerres ;
- Association Convention république écologique ;
- Association Essonne Nature Environnement ;
- Association Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres ;
- Association Le Menhir Brunoy Écologie ;



## SYNTHESE DES ECHANGES

### 1. Présentation en Plénier

L'Adjoint au Maire d'Epinay-sous-Sénart en charge de la transition écologique, Monsieur Emmanuel GAUVRY, introduit la séance en rappelant les grands enjeux de la révision du SAGE de l'Yerres et de la concertation préalable du public. Le garant de la concertation explique ensuite son rôle et celui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans la démarche de révision du SAGE de l'Yerres.

Les participants du forum ont montré un fort intérêt pour la présentation du bilan du SAGE, des enjeux du processus de révision et de la stratégie du SAGE. Plusieurs interrogations ont été émises concernant la thématique « gestion de l'eau » sur le bassin versant de l'Yerres et les actions du SyAGE :

- Que sont les maillages d'eau ?
  - ➔ Il s'agit du partage de l'approvisionnement en eau entre les communes et secteurs du réseau de distribution. Les communes ayant moins accès à la ressource en eau reçoivent de l'eau des communes qui possèdent des captages d'eau, des sources. L'eau de Seine alimente une grande partie des habitants du bassin versant et celle puisée dans le sous-sol du bassin versant est pour grande partie acheminée hors bassin versant.
- Les projets du SyAGE sont-ils bien répertoriés sur le site internet ?
  - ➔ Les projets en cours le sont. Les projets futurs n'apparaissent pas car ils ne sont pas encore complètement définis en interne.
- A partir de quand est-on dans l'aval/dans l'amont d'un bassin versant ?
  - ➔ Il n'y a pas de limite clairement définie. En général, sur le bassin versant de l'Yerres, on identifie l'amont comme le secteur rural du bassin versant, le centre comme la partie péri-urbaine, et l'aval comme la partie très urbanisée du bassin versant.
- Qui finance le SyAGE et la mise en œuvre du SAGE ?
  - ➔ Le SAGE est financé à hauteur de 0,35 euros par habitant du bassin versant de l'Yerres par an. Les financements du SYAGE sont issus de plusieurs taxes (de la taxe foncière pour le SAGE, de la taxe GEMAPI pour la compétence GEMAPI, de la fiscalité de collectivité pour l'eau pluviale (recette budgétisée), de la redevance assainissement sur les factures d'eau pour la compétence gestion des eaux usées) et de subventions (dont Agence de l'Eau Seine-Normandie).



- Y-a-t-il eu un bilan de l'opération d'abaissement du barrage de Rochpt à Boussy-Saint-Antoine ?
  - ➔ L'opération à Boussy-Saint-Antoine était un test d'abaissement du barrage pendant 8 semaines (d'octobre à décembre 2018). La période d'observation a duré une année. Elle a notamment permis de constater que les sédiments circulaient mieux sur le cours d'eau. De nouveaux travaux sont prévus en 2022.
  
- Les solutions fondées sur la nature sont-elles moins chères que les opérations classiques ?
  - ➔ Oui. L'entretien est également moins cher (fauche pour l'entretien des noues par exemple).
  
- Les solutions fondées sur la nature peuvent-elles être inscrites dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ? L'obligation d'avoir des surfaces de pleine terre sur les parcelles privées peut-elle aussi être inscrite dans les PLU ?
  - ➔ C'est une possibilité. Par exemple, sur Crosnes, il y a une obligation d'ouvrir un espace en pleine terre en propriété privée pour les nouvelles habitations. Cette obligation est malheureusement difficile à contrôler.
  
- Les crues de 2016 ont-elles donné des arguments pour défendre les zones d'expansion des crues ?
  - ➔ Oui. Les crues de 2016 ont mis en évidence les limites des digues (qui protègent jusqu'aux crues trentennales) et l'intérêt de créer/recréer des zones d'expansion des crues.
  
- Pourquoi l'instruction des autorisations d'urbanisme par le SyAGE ne contient pas les constructions en zones inondables ?
  - ➔ Ce sont les services de l'Etat qui font appliquer le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans cette instruction. Le SyAGE, pour information, reprend quant à lui le caractère inondable de la parcelle en redonnant la cote du terrain et les Plus hautes eaux connues (PHEC) du PPRI ;
  
- ❖ Le manque de communication sur les projets mis en œuvre par le SyAGE a également été souligné par un des participants.
  
- ❖ Le manque d'affiliation des populations et des associations sur les projets du SyAGE, découlant du manque de communication, a lui aussi été mis en avant. Il est nécessaire que les maîtres d'ouvrage changent de culture et portent leurs projets auprès des acteurs locaux afin qu'ils comprennent l'intérêt de ces opérations. Cette association est également nécessaire pour mieux identifier et prendre en compte les contraintes éventuelles que peuvent avoir les projets sur les activités locales (ex : l'impossibilité d'utiliser un terrain de football après les travaux de Rochopt).
  - ➔ Le SyAGE doit adhérer à la stratégie du SAGE pour créer une dynamique participative.



- ❖ Le Kayak Epinay Club indique également que le SyAGE n'associe pas suffisamment le club en amont de ses projets. Cela a notamment été le cas pour l'aménagement de la passerelle Talma sur l'île de Brunoy, qui est trop basse et qui empêche désormais le passage des embarcations sur le cours d'eau.
  - ➔ Pour le projet de passerelle Talma, le SyAGE a effectivement privilégié les contraintes du site classé qui lui étaient imposées ainsi que la pente PMR à respecter.
  
- ❖ La charte de participation du public disponible sur le site de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est évoquée comme étant un outil pouvant être proposé à tous les opérateurs du territoire. La CLE ne serait pas en mesure d'obliger les maîtres d'ouvrage à respecter cette charte en revanche, elle pourrait les obliger à y penser.
  
- ❖ La faible mobilisation des maîtres d'ouvrages pour engager des actions est par ailleurs identifiée comme étant l'un des points faibles du SAGE de l'Yerres. A ce sujet, il a été précisé que les chambres d'agriculture peuvent mettre en place des actions de recommandation, de conseil et d'incitation (par exemple : inciter un agriculteur à planter des haies). La chambre d'agriculture peut recevoir des fonds des agences de l'eau, mais elle ne donne pas de subvention. Elle peut uniquement orienter les actions des agriculteurs et peut les assister techniquement. Ce fonctionnement s'applique également pour les chambres d'industries.

## 2. Atelier 1 : Travailler avec la nature

L'objectif de cet atelier était d'interroger les participants sur la question : « Que peuvent vous apporter les solutions fondées sur la nature ? ». Il s'agissait de recueillir les ressentis des participants sur la thématique « travailler avec la nature », notamment grâce à la présentation de plusieurs projets concrets sur le territoire.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Les solutions fondées sur la nature doivent prendre en compte des usages existants (exemple : les sports nautiques) ;
- Les solutions fondées sur la nature doivent prendre en compte les usages historiques des sites. Ce patrimoine ne doit pas être effacé et au contraire doit être rendu visible (exemple : ancien moulin moyenâgeux qui fait l'objet de fouilles archéologiques depuis 2012 à Brie-Comte-Robert, ou maintien des menhirs sur les berges à Brunoy. La renaturation du cours d'eau ne doit pas détruire ce patrimoine) ;

## 3. Atelier 2 : Développer la démarche participative

L'objectif de cet atelier était d'interroger les participants sur la question : « Comment les acteurs locaux peuvent-ils être intéressés pour participer à des projets (des chantiers



participatifs par exemple) dès leur phase de conception ? ». Il s'agissait d'identifier les motivations qui pourraient mobiliser les habitants pour participer aux projets du SAGE.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Sans information, le public ne peut pas participer à des projets. La transmission des informations passe par les médias ;
- Il est nécessaire de sensibiliser la population dès le plus jeune âge (exemple : mise en place d'animations dans les écoles) ;
- La sensibilisation doit être multiforme. Selon les générations, les personnes ne vont pas s'informer de la même façon et utiliser les mêmes outils (exemple : Une personne de 20 ans utilisera davantage les réseaux sociaux qu'une personne de 70 ans) ;

Différentes solutions ont été proposées pour informer la population des projets mis en place sur le territoire afin d'améliorer l'acceptabilité de ces derniers :

- Mettre en place des sorties de chantier, des visites de terrain pour expliquer les projets à la population ;
- Faire des visites à des étapes cruciales des projets ;
- Mettre en place des réunions avec le public dès la phase amont pour construire le projet ;
- Réaliser des questionnaires trottoirs ;
- Mettre des informations sur les sites des projets (ballade sur les sites des projets avec panneaux d'information le long des parcours) ;
- Etre visible dans les salons, forums des associations ;
- Réaliser des sorties en lien avec des activités de loisir (randonnée, canoe-kayak) ;
- Faire des ateliers d'arpentage.
- Suivre l'évolution des projets avec la photographie ;
- Aller vers les gens ;
- Développer davantage les outils de communication numérique : sur le site internet du SyAGE, il est possible d'émettre des commentaires et de répondre à un questionnaire pour la révision du SAGE. En revanche, il n'y a pas de forum de discussion et pas de sondage pour donner son avis.
- Faire de la concertation en visioconférence, avec des ateliers. Cette configuration peut être efficace pour des projets tels que la révision du SAGE, qui portent beaucoup de communes ;
- Créer un fascicule ou une application pour faire des visites de site sans guide ou animateur ;
- Faire de l'affichage local ;



- Impliquer davantage les élus locaux pour qu'ils diffusent les informations et participent eux-mêmes à la concertation ;
  - Partir des centres d'intérêt des gens (sensibiliser auprès des populations inondées par exemple).
4. Atelier 3 : Mettre en évidence des opérations exemplaires en lien avec le principe 3 de la stratégie du SAGE « la mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil ».

L'objectif de cet atelier était de demander aux participants d'identifier concrètement des idées, des projets, qui pourraient avoir du sens pour les habitants.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Il est actuellement possible de faire du vélo de Boussy-Saint-Antoine à Brunoy en longeant la rivière. Il serait possible de prolonger ce parcours pour aller plus loin ;
  - A Villeneuve-Saint-Georges, il n'est pas possible de voir la confluence Yerres-Seine depuis le RER, alors que c'est un paysage très beau. Des travaux pourraient être réalisés pour permettre aux habitants de rendre visible ce paysage.
- ➔ Ces travaux sont prévus.

## FIN DE LA SEANCE

La séance s'est terminée à 12h30.

Suite à la demande des participants, il a été convenu que la présentation PowerPoint projetée lors de la réunion serait diffusée aux participants.